



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

SECTEUR 10 – RECTORIE

DU MERCREDI 31 MAI 2023

Référents du quartier :

- Monsieur ESTADELLA Jean-François
- Monsieur PASTOR Jean-Claude
- Monsieur REIG Louis
- Monsieur REIX Jean-François
- Madame LOPEZ Sylvie
- Madame GOUBERN Janine

Rue Jean Ferrer

- Un habitant signale que les racines d'un acacia soulèvent la chaussée sur le rond-point rue Jean Ferrer.
- Un autre habitant signale que les racines de cet acacia vont jusque dans son vide-sanitaire au 8 rue Jean-Ferrer, il est régulièrement obligé de les couper lui-même.

Monsieur le Maire indique que les Services Techniques vont intervenir afin de procéder à la coupe des racines.

- Un habitant signale qu'entre le 8 rue Jean-Ferrer et le Square, un pin parasol s'étend de plus en plus et beaucoup d'aiguilles tombent par terre.

Monsieur le Maire indique que les Services Techniques vont intervenir afin de nettoyer autour du pin, cependant il n'y aura pas d'élagage.

- Un habitant demande de déplacer le distributeur de sacs à déjections canines qui se trouve au 62 rue Jean-Ferrer, afin de le positionner derrière le gymnase.

Monsieur le Maire indique qu'il va charger les Services Techniques de procéder au déplacement du distributeur.

Il explique qu'il ne souhaite pas que l'on multiplie les distributeurs dans la ville car cela occasionne beaucoup de travail supplémentaire pour les agents des Services Techniques : il faut régulièrement les recharger, et les habitants se servent régulièrement de ces sacs de manière abondante et parfois inappropriée. Il rappelle que les propriétaires de chiens peuvent aussi se munir de leurs propres sacs et se montrer responsables.

Il rajoute que la Police Municipale verbalise régulièrement les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections canines.

Rond-point du Carrefour Market

- **Un habitant demande l'élagage des lauriers au niveau du rond-point du Carrefour Market car ils gênent la visibilité des voitures.**

Monsieur le Maire va charger les Services Techniques de procéder à l'élagage des lauriers.

- **Cet habitant tient à féliciter les Services Techniques pour l'aménagement de la rue Amiral Vilarem et de la rue Guy Mâle, qui mènent au Carrefour Market.**
- **Il remarque qu'au niveau du rond-point un encart avec un traçage au sol aurait pu être prévu pour les bus lorsqu'ils marquent l'arrêt.**

Monsieur le Maire explique que dans les nouveaux aménagements urbains, de plus en plus d'arrêt de bus se font « sur » la chaussée même, il n'y a plus systématiquement d'arrêt matérialisé.

Gymnase Jacques Moret

- **Un habitant signale que tous les jeudis à 2h du matin, la lumière du gymnase est allumée.**

Le gérant du gymnase va vérifier et veiller à ce que la lumière soit bien éteinte.

Stationnement

- **Plusieurs habitants soulèvent des problèmes de stationnement et remarquent que certains habitants qui possèdent un garage n'en font pas usage pour garer leur véhicule.**

Monsieur le Maire explique que le fait de stationner devant son propre garage, à condition d'y placer une pancarte indiquant le numéro de sa plaque d'immatriculation, est toléré.

City Stade

- **Une habitante du N°52 à l'angle de la rue Jean Ferrer, signale que depuis l'ouverture du City Stade elle est dérangée quotidiennement par l'envoi de ballons dans sa propriété. Les personnes viennent sonner chez elle plusieurs fois par jour pour récupérer leurs ballons, et certaines vont jusqu'à s'introduire chez elle en passant au-dessus de son mur. Elle demande qu'on trouve une solution pour lutter contre ces intrusions.**

Monsieur le Maire va charger les Services Techniques d'installer un filet suffisamment haut pour que les ballons ne tombent plus dans sa propriété. Cette installation sera réalisée après l'été.

HLM Jean Bouin

- **Un habitant demande le nettoyage du ruisseau le long des HLM Jean Bouin.**

Monsieur le Maire répond que les Services Techniques vont intervenir pour procéder au nettoyage du ruisseau.

- **Un habitant demande la réparation d'une dalle devant les HLM Jean Bouin.**

Monsieur le Maire explique qu'il ne fait pas intervenir le personnel communal sur le domaine privé. Il encourage les résidents du HLM Jean Bouin à envoyer un courrier à l'organisme gestionnaire des HLM, courrier qu'il pourra appuyer de son côté.

Eclairage public

- **Une habitante demande si les horaires de l'éclairage public vont changer cet été.**

Monsieur le Maire rappelle que l'interruption de l'éclairage public interviendra aux horaires suivants :

- Entre le 15 octobre et le 31 mai : de 23 heures à 5 heures
- Entre le 1er juin et le 20 septembre : de 2 heures à 5 heures
- Entre le 21 septembre et le 14 octobre : de minuit à 5 heures

Règlementation trottinettes électriques

- **Une habitante souhaite avoir des informations concernant la réglementation pour la circulation des trottinettes électriques, car elle remarque que certains utilisateurs en font parfois mauvais usage dans Banyuls.**

Monsieur le Maire explique qu'à Banyuls les rues sont trop étroites pour créer des pistes cyclables. La ville favorise des itinéraires partagés, signalés par des marquages au sol.

Voici la réglementation pour l'usage des trottinettes électriques en agglomération :

En l'absence de pistes cyclables, il est permis de circuler sur les zones suivantes :

- ✓ Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.
- ✓ Les aires piétonnes : zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6km/h) et de ne pas gêner les piétons.
- ✓ La circulation sur les trottoirs est interdite.

- ✓ Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons.

Futur lotissement de la Réthorie – rue Amiral Vilarem

- **Les habitants souhaitent savoir où en est le projet du futur lotissement de la Rectorie – rue Amiral Vilarem.**

Monsieur le Maire indique que la mairie a obtenu le permis de lotir. Il a fait appel à un AMO (Assistant à Maîtrise d’Ouvrage) qui procède à l’élaboration des plans du lotissement. Le prix des parcelles sera déterminé par la suite, et les parcelles seront mises en vente. Les travaux devraient commencer courant 2024.

- **Un habitant demande si les Banyulencs seront prioritaires pour acheter les parcelles ?**

Monsieur le Maire répond que le prix des parcelles va être élevé compte tenu de la complexité de l’aménagement qui va demander des travaux conséquents.

Il est envisageable qu’une coopérative d’achat achète toutes les parcelles : les futurs propriétaires paieront un loyer à cette coopérative et seront propriétaires de leur maison, mais pas du terrain.

Le système coopératif permet de ne pas faire de spéculation immobilière.

Monsieur le Maire insiste aussi sur son souhait de créer de la mixité sociale, et de permettre aux jeunes de s’installer à Banyuls.

Maison de retraite : future maison de retraite et fermeture de l’EHPAD Vincent Azéma

- **Un habitant demande quand ouvrira la future maison de retraite du Centre Hélios Marin :**

Monsieur le Maire répond que la future maison de retraite du Centre Hélios Marin devrait ouvrir entre 2025 et 2026.

- **Un habitant demande ce qu’il va advenir du bâtiment de l’EHPAD Vincent Azéma ?**

Monsieur le Maire explique que de nombreux promoteurs immobiliers sont intéressés pour reprendre ce bâtiment et en faire des appartements de standing.

Il a également reçu une demande de la Maison d’Accueil Saint-Joseph, qui accueille des familles (couples ou parents isolés avec enfants) et des couples sans enfant, sans logement et ayant des difficultés médico-socio-économiques.

Il est en réflexion, et rappelle qu’à Banyuls une classe de l’école a encore été fermée cette année par manque d’enfants scolarisés sur la commune. Accueillir des familles avec enfants via la Maison d’Accueil Saint-Joseph pourrait être une bonne chose pour l’école, et cela pourrait également créer de l’emploi.

Accueil des saisonniers

- **Un habitant demande comment vont être gérés les logements pour les saisonniers cette année :**

Monsieur le Maire explique qu'en ce qui concerne les saisonniers qui travaillent dans le milieu de l'hôtellerie-restauration, des appartements leur sont loués à des prix raisonnables. Des conventions sont passées avec des propriétaires de logements, qui reçoivent une garantie de la part des employeurs de saisonniers.

Pour ce qui est des saisonniers accueillis pour les vendanges, la question du logement est plus délicate. C'est une population souvent marginale, et compliquée à gérer.

Précédemment une solution avait été proposée : un terrain avait été mis à disposition des vendangeurs à côté du musée Maillol, pour qu'ils puissent s'y établir le temps des vendanges. Au début, 15 camions se sont installés, puis très rapidement le mot a été passé et 60 camions de plus ont pris possession du terrain. Il y a eu beaucoup d'incidents.

L'année suivante, une convention avait été signée entre le camping et les vigneron. Là encore, ça n'a pas fonctionné : il y avait peu de places au camping, les vendangeurs prenaient possession de places qui ne leur étaient pas attribuées dès qu'elles se libéraient, les loyers n'étaient pas payés, les chiens des vendangeurs étaient laissés attachés dehors toute la journée ... A cause de cela, le camping s'est vidé petit à petit de ses touristes estivaux. Les vigneron et les vendangeurs n'ont pas été collaboratifs.

La Police Municipale a dû intervenir pour faire partir les vendangeurs du camping, ce qui a occasionné des débordements et des dégâts à leur départ (tags, wc cassés...).

Monsieur le Maire explique qu'il se refuse à autoriser un camping sauvage dans la montagne, notamment à cause des risques d'incendie.